CONSEIL MUNICIDAL		
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MARS 2011		
N. I. C. W.		
Nombre de Conseillers en exercice : 17	L'an deux mil onze, le vingt-trois mars, à vingt	
Présents: 15	heures, le Conseil Municipal de la Commune de	
	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session	
Votants: 17	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-	
Procurations: 2	Paul LERAY, Maire.	
	Présents:	
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire	
15 mars 2011	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-	
	Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints	
	M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice	
	BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués	
	M. MMES, Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Marie-	
	Josèphe BATARD, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND,	
	Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers	
	municipaux	
	Absents excusés:	
	M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à	
	M. Jean-Paul LERAY	
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné	
	à M. Nicolas BOUCHER	
	A été élue secrétaire de séance : MME Annie BARDOUL	
Date d'affichage	30 mars 2011	

<u>Compte-rendu de la réunion du 15 février 2011</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'ajouter les points suivants :

- SA HLM ESPACE DOMICILE : Garantie de principe avec préfinancement pour la construction des 8 logements de l'opération locative sociale « La Pièce du Moulin », rue des Moissonneurs ;
- « Bâtiment commercial 17 rue de Nantes » : Consultation mission CSPS et contrôle technique.

Le Conseil municipal donne son accord.

▶ DE-2011/22 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
28/02/11	LOIRE PYRO (44710 PORT SAINT PERE)	Fête du Parc 2011 : Feu d'artifice	1 672,24 €
28/02/11	IEC (35067 RENNES CEDEX)	Remplacement lampe vidéo projecteur pour tableau numérique de l'école publique	290,00 €
08/03/11	Centre de gestion de Loire- Atlantique (44262 NANTES)	Prestation traitement informatisé des salaires 2011 : Avenant 19 – Tarif fixé à 6,10 € TTC/bulletin	6,10 € TTC/bulletin

Commune de CHEMERE

23/03/11	ARCADIS (44817 SAINT HERBLAIN CEDEX)	Construction bâtiment commercial 17 rue de Nantes : Etude géotechnique de type G12 (2 points de sondage)	1 495,00 €
----------	---	--	------------

Accusé de réception en préfecture

Date de signature :
Date de réception :

► DE-2011/23 – Vote du compte de gestion 2010 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2010 relatif au budget communal du Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

81 074,23€,

- section de fonctionnement : un excédent de

394 192,65 €. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2010 du budget communal.

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/24 - Vote du compte de gestion 2010 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2010 relatif au budget Assainissement de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un excédent de

27 945,55 €

- section de fonctionnement : un excédent de

58 547,98 € ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2010 du budget Assainissement.

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/25 - Vote du compte de gestion 2010 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2010 relatif au budget Immeuble commercial de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

14 018,89 €

- section de fonctionnement : un excédent de

19 011,08 € ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2010 du budget Immeuble commercial.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	

Date de réception :	

► DE-2011/26 – Vote du compte administratif 2010 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2010 relatif au budget communal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

81 074,23 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

394 192,65 €. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2010 du budget communal.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

▶ DE-2011/27 - Vote du compte administratif 2010 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2010 relatif au budget Assainissement.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un excédent de

27 945,55 €

- section de fonctionnement : un excédent de

58 547.98 € ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2010 du budget Assainissement.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

▶ DE-2011/28 - Vote du compte administratif 2010 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2010 relatif au budget Immeuble commercial.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

14 018,89 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

19 011,08 €. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2010 du budget Immeuble commercial.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/29 - Affectation du résultat 2010 : Budget Commune

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2010 du budget communal et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 394 192,65

€,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 198 666,30 €,
- report en fonctionnement R 002 de 195 526,35 €.

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/30 - Affectation du résultat 2010 : Budget Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2010 du budget Assainissement et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 58 547,98 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- report en fonctionnement R 002 de 58 547,98 €.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

▶ DE-2011/31 - Affectation du résultat 2010 : Budget Immeuble commercial

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2010 du budget Immeuble commercial et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 19 011,08 €.

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 14 018,89 €,
- report en fonctionnement R 002 de 4 992,19 €.

A / 1 /	
Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/32 - Vote des taux communaux 2011

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la commission des finances réunie le 9 mars dernier, propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011 et de maintenir ainsi les taux d'imposition 2010 afin de financer les divers travaux de la commune :

	Taux 2010	Taux 2011 proposés
Taxe d'habitation	15,01 %	15,01 %
Taxe sur le foncier bâti	17,05 %	17,05 %
Taxe sur le foncier non bâti	48,10 %	48,10 %

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir ainsi les taux d'imposition 2010 pour l'année 2011.

Accusé de réception en préfecture

Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/33 – Vote du Budget primitif 2011 : Commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de budget primitif 2011 de la commune, tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 9 mars dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

1 635 632,35 €uros

- Section d'investissement :

1 530 297,52 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2011 de la commune tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

▶ DE-2011/34 – Vote du Budget primitif 2011 : Assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de budget primitif 2011 du service Assainissement, tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 9 mars dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

209 386,73 €uros

- Section d'investissement :

382 128.37 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2011 du service Assainissement tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture		
Date de signature : -		
Date de réception :		

► DE-2011/35 – Vote du Budget primitif 2011 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de budget primitif 2011 du budget annexe « Immeuble commercial », tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 9 mars dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

29 777,19 €uros

- Section d'investissement :

29 255,89 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2011 du budget annexe « Immeuble commercial » tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/36 – Convention avec la Compagnie « Voyage Imaginaire »

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'après avoir rencontré la troupe de théâtre «Les Compagnons de la Blanche », la

Compagnie de théâtre « Voyage Imaginaire » sollicite la mise à disposition gratuite du théâtre afin de préparer ses spectacles. En contrepartie de cette résidence, cette compagnie donnera des cours aux membres de la troupe de théâtre « Les Compagnons de la Blanche » et interviendra auprès des jeunes de l'AIALJ. Il est proposé aux membres du Conseil municipal la convention suivante :

Entre les soussignés :

La commune de CHEMERE sise au 6 rue de Nantes à CHEMERE (44680), représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-Paul LERAY, autorisé aux fins des présentes par délibération n°2011/... du Conseil municipal en date du 23 mars 2011, ci-après dénommée « La Commune » d'une part,

Et

La Compagnie « Voyage Imaginaire », association ayant son siège social à ORVAULT (44700) 8 rue du Scorpion, représentée par son Président, Monsieur Jérôme LERAY, agissant au nom de cette dernière,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

La Commune, en accord avec l'ACC-section théâtre « Les Compagnons de la Blanche », met gratuitement à la disposition de l'utilisateur, du 18 juillet 2011 jusqu'au 8 octobre 2011 le local communal ci-après désigné :

- la salle de théâtre municipal « Victor LEMOINE ».

En contrepartie de cette mise à disposition gratuite, l'utilisateur s'engage à effectuer les actions suivantes :

Actions vers le tout public

Type d'action: atelier, stage, sensibilisation en amont d'un spectacle, lecture, théâtre à domicile, autre		Structure concernée	Dates	Durée	Ville de l'action
Sensibilisation au travail artistique. Portes ouvertes pour venir découvrir le travail des comédiens en résidence.	Portes ouvertes pour venir découvrir le travail des comédiens en résidence.	Ville de Chéméré. Au théâtre Victor Lemoine	Septembre 2011	2 matinées.	Chéméré

Actions vers les scolaires

Type d'action : atelier, stage, sensibilisation en amont d'un spectacle, autre	Contenu	Nombre d'écoles primaires concernées	Nombre de lycées concernés	Ville de l'action
Sensibilisation du jeune	Découverte du théâtre et	2		Chéméré
public au théâtre et à la	des décors de la pièce.			
création artistique.	Discussion avec les			
Rencontre et échanges avec	comédiens, techniciens et			
l'équipe de création	le metteur en scène.			

Action en faveur des pratiques amateurs

Type d'actions : atelier, stage, sensibilisation en amont d'un spectacle, autre (Indiquer la durée et le contenu)	Contenu	Structure concernée	Dates	Durée	Ville de l'action
Stage de théâtre pour adulte	Travail pendant 2 week- end sur le « choeur » au théâtre.	Association « Les compagnons de la Blanche »	Novembre 2011	4 jours	Chéméré

Sensibilisation à	Découverte des	Association	Août 2011	1	Chéméré
l'élaboration d'un	techniques de	« Les		mois	
décor	construction de	compagnons de			
au théâtre.	décor.Participation	la Blanche »			
	pratique.				
Sensibilisation au	Assister à des répétitions	Association	Septembre	5	Chéméré
travail de	lors de la création du	« Les	2011	jours	
professionnels du	spectacle. Echanger avec	compagnons de			
spectacle vivant.	l'équipe artistique.	la Blanche »			

Actions en faveur des populations éloignées de la culture

Type d'action: atelier, stage, sensibilisation en amont d'un spectacle, autre (Indiquer la durée et le contenu)	Contenu	Partenaires relais mobilisés (associations œuvrant avec ces publics)	Public concerné (groupes spécifiques en lien avec des structures sociales, milieu carcéral, milieu hospitalier, etc.)	Fréqu entati on attend ue	Durée	Ville de l'actio n
Stage d'initiation au théâtre.	Initiation aux techniques d'acteur. Travail corporel, improvisation, travail sur le texte de la pièce.	A.I.A.L.J (Association Intercommunale d'Animation et de loisirs pour les jeunes)	Adolescents	15	Du 05 au 08 juillet 2011. 16 heures de stage.	Chém éré.
Sensibilisation au travail de professionnels du spectacle vivant.	Assister à des répétitions lors de la création du spectacle. Echanger avec l'équipe artistique.	A.I.A.L.J (Association Intercommunale d'Animation et de loisirs pour les jeunes)	Adolescents	15	1 matinée en septembre 2011	Chém éré.

L'utilisateur utilisera les locaux municipaux sous son entière responsabilité exclusivement en vue de :

dans les conditions précisées ci-après :

Les locaux et voies d'accès sont mis à la disposition de l'utilisateur (éclairage de la scène, clé à retirer et à retourner à chaque fois à la mairie);

Les périodes, ou les jours, aux horaires suivants : de 9H00 à 20H00, sont les suivants :

Mois de juillet 2011			
Du 18 au 21	Création décor		
Du 25 au 28	Création décor		
Mois d'août 2011			
Du 01 au 03	Création décor		
Du 08 au 10	Création décor		
Du 15 au 16	Création décor		
Du 22 au 25	Création lumière		
Du 29 au 31	Répétition		

⁻ créer des décors, et effectuer des répétitions et des représentations du spectacle « La cuisse du steward ».

Mois de septembre 2011			
Du 01 au 02	Répétition		
Du 05 au 09	Répétition		
Du 12 au 16	Répétition		
Du 19 au 23	Répétition		
Du 26 au 30	Répétition		
Mois d'octobre 2011			
Du 03 au 06	Répétition		
07 au 08	Représentations		

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à 295 personnes (il est à noter que dans la salle de spectacles, il y a 206 places assises et 2 places handicapées);

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes moeurs;

L'entreposage de matériel ou de décors se fera uniquement sur la scène. Ces derniers devront impérativement passer par la porte avec volet roulant située en fond de scène derrière l'escalier (côté droit lorsqu'on est face à la scène). Aucune manipulation de décors ou de matériels ne se fera dans l'espace « spectateurs » ;

La salle ne sera pas chauffée lors des répétitions.

TITRE I – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'utilisateur reconnaît :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police portant le n°3473806 a été souscrite auprès de la MAIF Délégation départementale de Saint-Herblain La Frégate Zone Atlantis 19.01 Avenue Jacques Cartier BP 197 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX.;
- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que les consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par la commune, compte tenu de l'activité envisagée;
- avoir procédé à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;
- avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

TITRE II – RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'utilisateur s'engage :

- à ne pas nuire à la quiétude du voisinage des locaux,
- à faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux,
- à assurer le nettoyage succinct des locaux utilisés,
- à réparer ou à indemniser la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis.

Le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote à main levée (« Pour » : 9, « Abstention » : 8) et délibéré, décide à la majorité des membres présents :

- d'approuver la convention proposée ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de la convention,

Accusé de réception en préfecture
-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/37 – Spectacle vivant – Aide à la résidence : Demandes de subvention auprès du Conseil général et du Conseil régional

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à leur décision de mettre à disposition gratuitement la salle du théâtre à la

Compagnie de théâtre « Voyage Imaginaire » pour y préparer son spectacle « La cuisse du steward », la commune peut bénéficier d'une aide à la résidence spectacle vivant pour l'accueil de cette dernière auprès du Conseil régional et du Conseil général d'un montant de 2 000,00 € chacun, dans le cadre d'un budget prévisionnel fixé à 7 215,00 € comprenant l'achat de deux représentations.

Le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote à main levée (« Pour » : 9, « Abstention » : 8) et délibéré, décide à la majorité des membres présents :

- d'approuver le budget prévisionnel de cette création,
- de solliciter une subvention de 2 000,00 € auprès du Conseil général et une autre du même montant auprès du Conseil régional au titre de la résidence d'accueil du spectacle créé « La cuisse du steward »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/38 – Alignement: Fixation du prix au m²

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le code de l'Urbanisme, par le biais des articles L. 332-6, L. 332-6-1 et L. 332-12, permet de mettre à la charge des bénéficiaires de permis de construire ou d'aménager des taxes et participations financières destinées à financer certains équipements publics des collectivités territoriales.

Au titre de ces dispositions, figurait la cession gratuite de terrain en vue de l'élargissement, du redressement ou de la création de voies publiques.

Par décision en date du 22 septembre 2010, le Conseil constitutionnel a déclaré que les dispositions relatives aux cessions gratuites de terrains prévues à l'article L. 332-6-1-2° (e) du code de l'Urbanisme sont contraires à la Constitution dans le sens où cet alinéa du code de l'Urbanisme « attribue à la collectivité publique le plus large pouvoir d'appréciation sur l'application de cette disposition et ne définit pas les usages publics auxquels doivent être affectés les terrains ainsi cédés ; qu'aucune autre disposition législative n'institue les garanties permettant qu'il ne soit pas porté atteinte à l'article 17 de la Déclaration de 1789; que, par suite, le législateur a méconnu l'étendue de sa compétence.

Il vous est donc proposé de fixer un prix au m^2 pour les reprises d'alignement qui pourrait s'élever à $0.30 \in du \ m^2$.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le montant de 0,30 € du m pour les reprises d'alignement,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/39 – Défis du vieillissement : Information

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, donne un compte-rendu sommaire des « Défis du viellissement » au Conseil municipal et les informe qu'une réunion avec les maires d'ARTHON-EN-RETZ et de CHAUVE et la résidence Saint-Joseph a eu lieu le 16 mars dernier sur la coordination des projets en cours ou à venir, en matière d'aide aux personnes âgées, sur les 3 communes.

Suite à cette rencontre, il a été proposé de créer un comité de pilotage qui travaillerait sur les alternatives à la maison de retraite. Ce comité serait composé de deux personnes de chaque commune (1 ou 2 élus, ou 1 élu et 1 personne extérieure).

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création de ce comité de pilotage et la désignation des représentants de la commune de CHEMERE.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création du comité de pilotage sus-mentionné,
- de désigner un élu (à savoir Monsieur Georges LECLEVE) et un non élu faisant partie du comité de pilotage « Les défis du vieillissement » comme représentants de la commune.

Accusé de réception en préfecture	
-	
Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/40 – Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal afin de pouvoir intervenir sur le positionnement de certains agents et notamment au niveau technique.

Il est proposé une modification du régime indemnitaire, notamment sur l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT). L'IAT est actuellement fixée à un coefficient de 1.5. Il est proposé de fixer une fourchette de 1.5 à 2.5.

		I.A.T./agent	
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Base de calcul	Coefficient
			multiplicateur
TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux (les 3 autres grades	Montant de	
	supérieurs: 1 ^{ère} classe, principal 2 ^{ème} classe,	référence annuel	1,50 à 2,50
	principal I ^{ère} classe)		

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de mettre à jour le régime indemnitaire des adjoints techniques territoriaux au niveau de l'IAT comme sus-mentionné.

Accusé de réception en préfecture		
-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

DE-2011/41 – Modulaire « Classe supplémentaire » : Choix du fournisseur

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Il est envisagé une nouvelle ouverture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Aucun local n'est actuellement disponible au niveau de l'école. Il est donc envisagé de construire une classe en « modulaire ».

En 2010, une consultation avait été lancée et l'entreprise COUGNAUD avait été retenue pour un montant de 38 086,34 € H.T. si une classe était ouverte en septembre 2010. Cette entreprise a été contactée afin de réactualiser son prix. Toutefois, après actualisation, l'entreprise a refusé la commande suite à la hausse du cours de l'acier.

Une nouvelle consultation a donc été effectuée :

Nom de l'entreprise et localisation	Montant de l'offre en HT	Montant de l'offre en TTC	Observations
COUGNAUD (85000 LA ROCHE SUR YON)	47 159,42 €	56 402,66 €	<i>Options</i> : 2 058,55 €
SPAZEO (44640 LE PELLERIN)	Ne donne pas suite suite arrêt activité construction de modulaire		

WEST MODULAIRE	45 936,00 €	54 939,45 € Option patères :
(44390 PUCEUL)	43 930,00 €	253,80€

Le critère de jugement des offres est le prix.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre de l'entreprise WEST MODULAIRE de PUCEUL pour un montant de 46 189,80 € H.T. (base + option), soit 55 243,00 € T.T.C.
- de solliciter une subvention auprès du Conseil général de Loire-Atlantique pour les travaux d'extension du groupe scolaire,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/42 – SA HLM ESPACE DOMICILE: Garantie de principe avec préfinancement pour la construction des 8 logements de l'opération locative sociale « La Pièce du Moulin », rue des Moissonneurs

Vu la demande formulée par la SA HLM ESPACE DOMICILE,

Et tendant à obtenir la garantie de la commune de CHEMERE,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé,

Délibère à l'unanimité des membres présents :

Article 1 — Le Conseil municipal de CHEMERE accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de cinq cent soixante-six mille et huit cent quatre-vingt onze euros (566 891,00 €) souscrits par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts PLUS (Prêt locatif à usage social), PLUS FONCIER, PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et PLAI FONCIER sont destinés à financer la construction de l'opération locative « La Pièce du Moulin » rue des Moissonneurs à CHEMERE.

Article 2 – Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

zer emineralism press som res survimos .				
Type de prêt	PLUS	PLUS FONCIER		
Montant du prêt	328 439 €	65 629 €		
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans		
Durée de la période de	3 à 9 mois maximum	3 à 9 mois maximum		
préfinancement				
Périodicité des échéances : annuelle				
Index : Livret A				
Taux d'intérêt actuariel annuel :				
Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60pdb				
Taux annuel de progressivité : 0%				
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de				
la variation du taux du livret A				

Type de prêt					PLAI	PLAI FONCIER
Montant du prêt					151 982 €	20 841 €
Durée d'amortissement				40 ans	50 ans	
Durée de la période de				de	3 à 9 mois maximum	3 à 9 mois maximum
préfinancement						

Périodicité des échéances : annuelle

Index: Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :

Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt moins 20pdb

Taux annuel de progressivité: 0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Article 3 – La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, soit 9 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts PLUS et PLAI, de 50 ans pour les prêts PLUS FONCIER et PLAI FONCIER,

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ESPACE DOMICILE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à ESPACE DOMICILE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- <u>Article 4</u> Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- <u>Article 5</u> Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'emprunteur.

Accusé de réception en préfecture			
Date de signature : -			
Date de réception :			

➤ DE-2011/43 – « Bâtiment commercial – 17 rue de Nantes » : Consultation mission CSPS et contrôle technique

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que les travaux de construction d'un bâtiment commercial comprenant 1 ou 2 cases commerciales et 1 locatif à l'étage, nécessitent le recours à un bureau de contrôle technique et un coordonnateur SPS.

Une consultation a donc été réalisée auprès des cabinets suivants :

	CSPS			CT		
CABINET	Niveau	Phase conception	Phase réalisation	Montant H.T.	Missions	Montant H.T.
ATAE (44115 BASSE GOULAINE)	Cat. 2	374,00 €	1 394,00 €	1 768,00 €		
	Nb d'heures	11	41	52		
BUREAU VERITAS (44550 MONTOIR DE BRETAGNE)	Cat. 2	494,00€	1 824,00 €	2 318,00 €	L+SEI+SH+HAN D+ATT HAND	4 660,00 €
	Nb d'heures	13	48	61	Nb d'heures	Non précisé

QUALICONSULT (44481 CARQUEFOU)	Cat. 2	480,00€	1 600,00 €	2 080,00 €	L+PS+SH+SEI+H AND+ATT HAND	2 610,00 €
	Nb d'heures	12	40	52	Nb d'heures	39
DEKRA INSPECTION (44819 SAINT HERBLAIN)	Ne répond pas à la consultation suite surcharge de travail actuel				L+SEI+SH+HAN D+ATTAXES	2 880,00 €
					Nb d'heures	Non précisé

Mission CSPS:

Niveau 2 : Opérations d'un volume supérieur à 500 h x j mais inférieur à 10 000 h x j, soit environ 4 millions d'euros

Contrôle technique:

L : Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables

PS: Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

SH: Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation

SEI : Sécurité des personnes dans les ERP et les IGH

HAND : Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

ATT HAND : Relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

ATTAXES : Vérification après travaux soumis à permis de construire et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de retenir au vu du prix, les cabinets suivants :

- le cabinet ATAE pour la mission CSPS pour un montant de 1 768,00 € H.T.,
- le cabinet QUALICONSULT pour le contrôle technique pour un montant de 2610,00 € H.T.

Accusé de réception en préfecture		
-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superfici	Exercice droit de
	dossier				e totale	préemption
2011	1	1 rue des	G	2924	745 m²	Non
		Moissonneurs				
2011	2	50 rue des	G	2927	851 m ²	Non
		Moissonneurs				
2011	3	9 rue Xavier Blanchard	F	1560	1725 m²	Non
2011	4	La Houstrie	F	21, 22, 23, 24,	186 655 m ²	Non
				25, 26, 27, 28,		
				203, 204, 205,		
				212, 945, 947,		
				948, 951 et		
				953		
2011	5	1 rue des Centaurées	G	2764	825 m²	Non
2011	6	52 rue des Meuniers	G	2670	803 m²	Non
2011	7	32 et 34 rue des	G	3019 et 3021	80 m²	Non
		Moissonneurs				

PERMIS DE CONSTRUIRE

\mathbf{N}°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1009	09/02/2011	HARDY Emmanuel	26 rue de Saint	F 1379	Garage
			Hilaire		
A 1010	24/02/2011	DIOURIS Benjamin	1 rue des	G 2924	Maison d'habitation
		et Anne-Sophie	Moissonneurs		

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2006	06 23/02/2011 BICHON Raymond		3 chemin de la Pichauderie	G 1403	Véranda
A 2007	23/02/2011	BIGOT Françoise	9 rue de Pornic	F 473	Ravalement de façade
A 2008	26/02/2011	LE GAC Stéphane	13 rue des Meuniers	G 2652, 2674 et 2678	Clôture
A 2009	02/03/2011	YOU Pierrick	10 rue des Meuniers	G 2771	Transformation garage en habitation
A 2010	07/03/2011	BOURGEAIS Jean- Pierre	17 rue du Vigneau	G 2128 et 2130	Carpot ouvert

Séance levée à 23H25.